



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

### Avis n° 2020 - 76

**Commission Territoriale  
Ouest** du 9 octobre 2020  
Présidence : David Bécu

**Objet** : Aménagement d'une tour  
d'observation sur le sentier  
pédagogique de la RNR du Marais Les  
Trous de Leu (51)

**Vote** : Favorable sous conditions

### Contexte

D'une superficie d'environ 33 hectares, le marais des Trous de Leu est localisé sur les territoires communaux de Reims et de Taissy. Le site est classé en Réserve naturelle régionale depuis janvier 2014, et géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA).

La qualité écologique et paysagère du site alliée à sa situation géographique périurbaine lui confèrent de fortes possibilités de valorisation pédagogique. Un projet d'accueil du public a vu le jour dès 2015 et a permis la création d'un sentier pédagogique ainsi que la mise en place d'un linéaire de platelage sur pilotis en 2019. En complément, des supports pédagogiques sont en cours de création afin de baliser ce sentier mais aussi d'informer et de sensibiliser le grand public. Il est à noter que ce projet d'accueil du public ne concerne que la partie Nord de la Réserve, considérée comme moins sensible à la fréquentation que la partie Sud où se situe à proprement parler le marais. Il a ainsi été décidé de rendre ce secteur inaccessible au public et de le sanctuariser.

Il est ainsi proposé, à des fins de sensibilisation et d'information, de compléter le circuit proposé aux visiteurs par l'ajout d'une tour d'observation, permettant d'appréhender le marais, ses principaux habitats et son paysage depuis le sentier balisé. Cette mesure doit aussi permettre de limiter les sorties de sentier vers la zone sanctuarisée et ainsi les dégradations et le dérangement.

L'objectif est en effet de permettre au CENCA de gérer durablement la fréquentation du site et de poursuivre ses missions de pédagogie tout en respectant les objectifs de gestion et de préservation du site.

D'un point de vue pratique, la tour d'observation sera implantée sur le tracé du sentier pédagogique, au niveau de la prairie de fauche eutrophe située en bordure du marais. Elle s'élèvera à une hauteur de 3 m au niveau de la plateforme pour permettre aux visiteurs de surplomber le rideau de roseaux annonçant la présence du marais. La tour aura une capacité d'accueil de 10 personnes avec une plateforme de 3m x 3m sur une fondation de pieux battus en acacia implantés à 5 m de profondeur.

### Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur l'aménagement d'une tour d'observation sur le sentier pédagogique de la RNR du Marais Les Trous de Leu, et de vérifier en particulier, si des impacts significatifs peuvent être engendrés.

### Supports de réflexion

- Plan de gestion de la RNR du Marais Les Trous de Leu 2017-2027,
- Note avec cartographies des habitats,
- Présentation en séance par Séverine GOERTZ (CENCA).

## Analyse

La RNR de par sa situation géographique périurbaine lui confère de fortes possibilités de valorisation pédagogique qui a motivé la mise en place d'un sentier de découverte du site dont une partie est équipée d'un platelage sur pilotis. Ce sentier se localise sur la partie la moins sensible du site qui bénéficie d'une large zone de quiétude non ouverte au public. La construction de la tour d'observation permettrait d'avoir une vue générale du marais en limitant la perturbation du milieu et de la faune.

A ce jour le site n'est ouvert au public que dans le cadre de visite de groupes accompagnés par le conservateur du site et d'animateurs de la Maison de la Nature de Boulton-aux-Bois.

La zone définie pour la réalisation de l'aménagement est située au niveau d'un secteur de moindre intérêt écologique (prairie de fauche eutrophe / mégaphorbiaie) sur lequel aucune espèce végétale patrimoniale n'est implantée.

L'acheminement de la structure pré-montée se fera en camion par la voie d'accès longeant la réserve. Dans la réserve, les blocs seront apportés sur le site de pose par une mini-pelle qui utilisera essentiellement les chemins existants pour limiter l'impact des travaux sur la faune et la flore.

De plus, les travaux se dérouleront en fin d'été (travaux prévus en 2021), hors période de reproduction, toujours dans le but de limiter l'impact sur la faune et la flore mais aussi pour limiter la création d'ornières.

La taille réduite de la tour (3m x 3m) doit limiter l'impact de l'aménagement sur la faune et le paysage de la réserve. Pour une meilleure intégration, la flore aux abords ne sera pas ou peu entretenue pour maintenir un rideau de végétation et un bardage en bois sera apposé au niveau de la plateforme pour camoufler les observateurs et limiter le dérangement de la faune.

Finalement, la tour d'observation sera entièrement fabriquée à partir de bois brut non traité (certification PEFC) : chêne, mélèze, douglas. Les fondations seront réalisées grâce à des pieux battus en acacia implantés à 5 m de profondeur. L'entreprise démarchée pour cet ouvrage est Marcanterra.

**Des éléments techniques manquent pour une bonne considération des impacts sur le site d'implantation, notamment pour la pose des fondations à une profondeur de 5 m, l'emprise totale au sol (escalier + observatoire), l'absence d'information quant à la durabilité de l'ouvrage. La structure du bardage pourrait être révisée afin de limiter la pollution sonore et visuelle lors des visites du public (type observatoire ornithologique).**

## Avis du CSRPN

Avis **favorable sous conditions** de la mise en place d'un observatoire de type « ornithologique » avec des « palissades » supérieures à une hauteur d'homme et intégrant des systèmes de meurtrières et/ou de fenêtres.

## Recommandations

- S'il y a des modifications techniques suite, par exemple à des difficultés de mise en œuvre, par rapport à la proposition initiale du projet, le dossier devra être, de nouveau, soumis à la consultation du CSRPN pour avis.

Fait le 14 novembre 2020

Le président du CSRPN



Serge Muller